



Pour : V&S sprl	De : Service Technique
A l'attention de : M. Staf Van Dessel	Date : 13/06/2019
E-mail : info@v-et-s.be	Pages : 1

Réf. n° : LT-044/19-SR

Concerne : Panneaux Lexan Cliniwall

Monsieur,

Faisant suite aux tests réalisés dans notre laboratoire à Milan, nous pouvons vous conseiller les adhésifs suivants pour la pose des panneaux Lexan Cliniwall :

- sur supports absorbants: **Ultrabond Eco V4 Evolution**, adhésif universel "all-in-one" en dispersion aqueuse avec un tack initial fort et rapide et un temps ouvert allongé
- sur supports non-absorbants: **Ultrabond Eco MS 4LVT Wall**, adhésif monocomposant à base de polymères sylilates, particulièrement adapté pour la pose de LVT, SPC, LVT rigide et panneaux polycarbonates sur murs ainsi que dans les zones humides et sur supports non-absorbants

Pour la pose, nous conseillons un peigne TKB A2, à condition que le support soit lisse, plan et conforme aux exigences de la fiche technique concernée. La pose doit toujours être effectuée par un professionnel.

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

MAPEI BENELUX S.A.
Technical Department



DISCLAIMER

MAPEI veille à faire figurer dans sa documentation technique et sur les différents supports qui accompagnent ses produits les informations les plus précises et les plus récentes relatives aux caractéristiques des produits commercialisés. Ces informations sont communiquées de bonne foi, sur base des connaissances existantes au moment de l'élaboration de la documentation technique et sur base de l'expérience acquise au travers de la mise en œuvre des produits concernés dans des conditions normales d'utilisation.

La teneur de ces informations à caractère technique est toutefois évolutive et il est donc possible que des informations mentionnées dans une documentation encore en circulation ou sur un support technique qui accompagne les produits ne correspondent plus aux connaissances les plus récentes. Il appartient à l'utilisateur des produits commercialisés par MAPEI de s'adresser à cette dernière pour vérifier l'actualité des renseignements techniques en sa possession et pour obtenir, le cas échéant, communication d'une information technique actualisée.

MAPEI décline en conséquence toute responsabilité pour les conséquences dommageables éventuelles qui résulteraient d'une différence de contenu entre la version des informations techniques en possession de l'utilisateur et la version actualisée disponible chez MAPEI au moment de l'utilisation du produit.

Les informations techniques communiquées par MAPEI sont des informations à caractère général qui ne procurent, par elles-mêmes, aucune garantie de l'adéquation des produits concernés à un usage spécifique dans des conditions particulières de mise en œuvre et ce eu égard à la très grande variété de situations susceptibles d'être rencontrées. Il appartient dans chaque cas à l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit par rapport aux circonstances concrètes d'exécution du chantier, par exemple en procédant préalablement à l'exécution du chantier proprement dite, à un essai en conditions réelles. MAPEI ne peut donc pas être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation de ses produits avec l'usage concret auquel ils sont destinés.

Les produits commercialisés par MAPEI sont destinés à des utilisateurs professionnels. Dans l'hypothèse où les produits sont acquis par des consommateurs, il leur est fortement recommandé de faire appliquer le produit par un professionnel ou de se faire communiquer des instructions écrites et détaillées de mise en œuvre par un professionnel. Eu égard à cette spécificité des produits qu'elle commercialise, MAPEI ne garantit pas les conséquences éventuellement dommageables qui résulteraient de l'utilisation et de la mise en œuvre des produits par un non professionnel.

Les avis techniques spécifiques donnés par MAPEI sont formulés de bonne foi et sont fondés sur l'état des connaissances techniques accessibles à MAPEI au moment de la communication de l'avis. Si, à l'occasion de la mise en œuvre d'un produit sur base de l'avis formulé par MAPEI, ce produit devait présenter une réaction ou manifester un comportement inadéquat mais précédemment inconnu de MAPEI, aucune responsabilité ne pourra être imputée à celle-ci à cet égard.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de MAPEI serait mise en cause, il est expressément précisé que l'obligation d'indemnisation de MAPEI est strictement limitée à un montant équivalent à la contre-valeur de la livraison de produits qui fonderait la mise en cause de la responsabilité de MAPEI.

MAPEI ne garantit pas le maintien de la composition des produits vendus et se réserve le droit de modifier en tout temps cette composition.